


# Grandir avec des droits



La protection de l'enfance est un combat ancien : « Grandir avec des droits », est-ce seulement possible ? Chaque progrès se heurte à de nouvelles déviations. Cela interroge notre capacité collective à garantir aux enfants un environnement réellement protecteur et révèle les limites de nos outils juridiques, politiques et psychologiques.



DROIT À L'ÉGALITÉ

DROIT D'AVOIR UNE IDENTITÉ

DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

DROIT À LA SANTÉ

DROIT À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

DROIT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

DROIT À UNE JUSTICE ADAPTÉE À SON ÂGE

DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ EN TEMPS DE GUERRE

DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE

DROIT DE S'EXPRIMER ET D'ÊTRE ENTENDU SUR LES QUESTIONS QUI LE CONCERNENT

DROIT DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DE VIVRE AVEC ET COMME LES AUTRES

# Déni et inconscient collectif

Patricia Chalon

Psychologue

Présidente d'Enfance Majuscule

**Depuis peu, toute personne intervenant auprès d'enfants — qu'elle soit professionnelle ou bénévole dans les secteurs de la protection de l'enfance ou de l'accueil du jeune enfant — doit présenter une attestation d'honorabilité. Cette mesure, bien qu'indispensable et attendue depuis très longtemps, risque déjà d'être contournée : l'intelligence artificielle, en offrant de nouveaux espaces de diffusion, ouvre des possibilités inédites à la pédocriminalité, rendant la prévention toujours plus difficile.**

Cela concerne bien sûr les enfants victimes directes des abus, mais aussi tous les autres enfants, ceux qui grandissent dans un climat de peur, de soupçon et de silence. Ils perçoivent très tôt les failles de notre société adulte et en portent durablement la trace. Les acteurs de la protection de l'enfance doivent donc travailler ensemble, mettant en évidence l'impuissance fréquente de nos institutions et l'inconscient collectif.

## LA RESPONSABILITÉ PÉNALE ET LA LIMITE DU DROIT FACE À L'INCONSCIENT

---

Le droit pénal repose sur un principe fondamental : la responsabilité individuelle, fondée sur l'acte et l'intention. Mais, face aux chiffres, il révèle une double limite :

D'une part, une impuissance préventive : le droit ne peut punir que ce qui est acté. Une attirance, aussi déviante soit-elle, n'est pas un délit tant qu'elle ne se traduit pas en acte. Cette frontière place la société dans une posture d'attente, jusqu'au drame. En attendant ce seuil dramatique, tous les enfants vivent dans une insécurité invisible — à l'école, dans les loisirs, dans les institutions.

D'autre part, une fragilité systémique : les juristes, magistrats et enquêteurs, ne sont pas exempts d'un inconscient. Si certains sont eux-mêmes traversés par les mêmes tensions, ou attirances, que celles qu'ils doivent juger, c'est toute la chaîne de décision — poursuite, jugement, sanction — qui peut s'en trouver biaisée.

## LE POLITIQUE FACE AU TABOU

---

Les chiffres de la pédocriminalité sont connus, les dérives aussi. L'inaction politique ne relève plus de l'ignorance mais d'une tolérance implicite. Les décideurs politiques vivent sous le poids de l'image et du pouvoir. Tabou, carrière, réputation... Reconnaître l'ampleur du problème, y compris dans leurs propres rangs, reviendrait à ébranler leur légitimité. Ce silence stratégique laisse les victimes seules et les agresseurs en position de force. Le tabou protège l'ordre établi, il enferme la parole, isole les victimes, et neutralise les témoins. Mais ce silence atteint aussi les autres enfants, témoins de l'absence de réaction. Ils comprennent que certaines violences peuvent être minimisées ou tues, et s'habituent à l'idée que la société détourne le regard.

## L'INAVOUABLE ET LE SURMOI COLLECTIF

---

Une étude australienne révèle que près d'un homme sur six déclare une attirance sexuelle pour les enfants et les adolescents ; près d'un sur dix reconnaît être déjà passé à l'acte — du visionnage délibéré de pédopornographie à la prostitution infantile — et un sur quinze admet qu'il violerait un enfant de moins de 14 ans s'il était sûr de ne jamais être pris. Même si cette étude ne reflète pas nécessairement la situation française, elle pose une question vertigineuse : comment lutter contre un phénomène aussi massif que refoulé ? Il ne s'agit pas seulement de punir, mais d'affronter, collectivement, l'idée dérangeante que la pédocriminalité ne vient pas d'un "ailleurs monstrueux", mais de notre propre tissu social, institutionnel, et parfois personnel.

La question soulevée par cette étude est essentielle : « Qu'est-ce qui « empêche » les cinq individus qui ne passent à l'acte ? Quel mécanisme inconscient est à l'œuvre ? Comment le prendre en compte ? » Elle renvoie à des mécanismes psychiques fondamentaux : le surmoi et l'inhibition morale. Chez ceux qui ressentent une attirance sans passer à l'acte, le surmoi joue un rôle de garde-fou : peur de la loi, culpabilité, honte, ou structure éthique suffisamment solide ? Mais la frontière entre attirance et passage à l'acte reste parfois fragile, surtout en l'absence d'écoute ou de traitement. Les professionnels de l'enfance peuvent être eux-mêmes traversés par des affects, des représentations, du déni, de la minimisation ou de l'évitement.

Lorsqu'un adulte refuse de nommer ou d'expliquer, il laisse l'enfant seul avec ses peurs et ses représentations. Le silence ne protège pas : il crée une zone grise qui fragilise la construction psychique. Parler des droits de l'enfant, et lutter contre la pédocriminalité, c'est protéger ceux qui ont déjà été brisés, mais aussi garantir à chaque enfant la possibilité de grandir dans une société qui ne détourne plus le regard. C'est accepter nos propres ambivalences, nos institutions, nos automatismes de défense. C'est reconnaître que le pouvoir adulte (parental, éducatif, politique) n'est jamais neutre et qu'il appelle à une vigilance constante. 🗨️

**Il ne s'agit pas seulement de punir, mais d'affronter, collectivement, l'idée dérangeante que la pédocriminalité ne vient pas d'un "ailleurs monstrueux", mais de notre propre tissu social, institutionnel, et parfois personnel.**



Janus Korczak

# La pédocriminalité : une monstruosité exceptionnelle ou un problème anthropologique de fond ?

**Bernard Golse**

Pédopsychiatre-Psychanalyste

**L'institut Contemporain de l'Enfance (ICE) et l'Association Enfance Majuscule partagent une même position éthique par rapport à l'enfance, ainsi qu'une même perspective polyfactorielle du développement et de ses troubles et donc une approche humaine et humaniste du développement.**

Cet article ne peut commencer sans évoquer la figure emblématique de Janus Korczak qui est sans conteste l'un des précurseurs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

---

## JANUS KORCZAK (1878 – 1942)

---

**Né en 1878**, Janus Korczak, médecin, écrivain, éducateur, est mort en août 1942, dans le camp de Treblinka, en même temps que les enfants de l'orphelinat qu'il dirigeait. La veille, dans le ghetto de Varsovie, il avait refusé la vie sauve qui lui était accordée, du fait de sa notoriété. C'est unis dans leur sort tragique que près de 200 enfants ainsi que leurs éducateurs, Janus Korczak en tête, ont marché dans les rues de la ville jusqu'aux wagons qui allaient les mener à une fin certaine.

**En 1901**, le jeune Janusz Korczak, révolté par la misère humaine, écrit son premier livre « *Les enfants de la rue* ». Devenu médecin en 1904, il exerce en libéral tout en assumant des fonctions en pédiatrie à l'hôpital.

**En 1922**, il connaît un grand succès en Pologne avec la publication d'une histoire, « *Le roi Mathias 1<sup>er</sup>* », vite devenu un classique de la littérature jeunesse polonaise avant d'être traduite dans plusieurs langues.

Plus tard, **entre 1934 et 1936**, son émission de radio « *Les causeries du vieux docteur* » sera écoutée par nombre de familles polonaises, devançant ainsi de quelques années celle de Donald Winnicott en Angleterre et de quarante ans celle de Françoise Dolto

Bernard Golse est également Membre de l'Association Psychanalytique de France/ Ancien Chef du service de Pédopsychiatrie de l'Hôpital Necker-Enfants Malades (Paris) / Consultant à la Maison de Solenn (Hôpital Cochin) / Professeur émérite de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris-Cité/ Fondateur de l'Institut Contemporain de l'Enfance

## « l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur »

en France (« Lorsque l'enfant paraît », entre 1976 et 1978). À son époque, Janusz Korczak était donc un homme public, déjà connu pour sa défense de la cause des enfants et pour la création de deux orphelinats au fonctionnement d'avant-garde : « La maison des orphelins » fondée en 1911 et « Notre maison » en 1919 en lien avec les valeurs du mouvement de l'Éducation nouvelle auxquelles Janusz Korczak adhérait activement. De nombreux visiteurs se sont alors montrés curieux de découvrir des institutions sans châtiments corporels, sans humiliations, avec des règles de fonctionnement associant autant que possible les enfants à toutes les décisions les concernant. Janusz Korczak est considéré comme le père spirituel des droits de l'enfant. Près de 60 ans avant l'adoption de la CIDE, il eut l'idée d'un manifeste universel de défense de l'enfant qu'il exprime dans un livre très fort et profond de quelques dizaines de pages intitulés « Le droit de l'enfant au respect<sup>1</sup> ».

Il explique pourquoi il est « conforté dans l'idée que les enfants méritent respect, confiance et bienveillance. » et exprime sa révolte : « Voilà nos revendications : faire disparaître la faim, le froid, l'humidité, l'air vicié, l'exiguïté, la promiscuité. ». Il fait le constat suivant : « C'est comme s'il existait deux vies : l'une sérieuse et respectable, l'autre mineure, tolérée avec indulgence » alors que « les enfants représentent un grand pourcentage de l'humanité et de nos concitoyens. Ce sont des compagnons de toujours : ils ont existé, ils existent et ils existeront. » Parmi les droits

à accorder aux enfants figurent aussi le droit de vivre dans le présent, le droit de se tromper, le droit d'être triste et le droit d'avoir des secrets. Tout ceci alors qu'avant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dans les discours et dans les faits, l'enfant n'était pas encore reconnu en tant que personne à part entière.

**En 1918**, dans « Comment aimer un enfant<sup>2</sup> », il développe l'idée, bien avant la théorie de l'attachement de John Bowlby, que le premier des besoins est celui d'être aimé. Ce livre publié en français en 1979 contient une longue préface d'un autre professionnel polonais, Stanislas Tomkiewicz (1925-2003), qui est né et a grandi là où Janusz Korczak a terminé sa vie, dans le ghetto de Varsovie.

**En 1924**, la déclaration de Genève rédigée par la Société des Nations (avec 42 pays membres) proclame que « l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance ». Elle énonce cinq droits fondamentaux : le droit au développement sur le plan matériel et spirituel, le droit d'être nourri, soigné, encouragé, recueilli, le droit d'être le premier à être secouru, le droit d'être protégé contre l'exploitation et le droit à la solidarité.

**En 1925**, Janusz Korczak commence un de ses livres « Quand je redeviendrai petit<sup>3</sup> » avec une phrase souvent citée par les professionnels de l'enfance et de l'éducation : « Vous dites : C'est épuisant de s'occuper des enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez : Parce que nous devons nous

---

1 J. Korczak, Le droit de l'enfant au respect, Fabert, 2017 (édition comportant le texte complet de la CIDE)

2 J. Korczak (1918), Comment aimer un enfant, Préface de Stanislas Tomkiewicz, Robert Laffont, Paris, 2006

3 J. Korczak (1925), Quand je redeviendrai petit, Fabert, Paris, 2013

mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre. Pour ne pas les blesser. »

**En 1959**, la convention relative aux droits de l'enfant est décidée par l'assemblée générale des Nations Unies et les cinquante pays signataires s'engagent à mettre en œuvre les dix principes suivants :

- Le droit à l'égalité,
- Le droit au développement,
- Le droit à un nom et à une nationalité,
- Le droit à une alimentation, à un logement et à des soins médicaux,
- Le droit à une éducation et à des soins spéciaux quand il est handicapé,
- Le droit à la compréhension et à l'amour des parents,
- Le droit à l'éducation gratuite et aux activités récréatives,
- Le droit aux secours prioritaires,
- Le droit à une protection contre toute forme d'exploitation
- Le droit à la solidarité enfin.

**En 1989**, un texte plus complet est adopté par l'Organisation des Nations Unies, à l'initiative de la Pologne dix ans auparavant, le pays de Janusz Korczak ayant estimé qu'aucune des deux déclarations précédentes n'était suffisamment contraignante et qu'elles n'englobaient pas l'ensemble des droits de l'enfant.

La CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), texte à vocation universelle comme la Déclaration des Droits de l'homme de 1948, comprend 54 articles dont celui qui porte sur une notion chère à Janusz Korczak, celle de l'intérêt supérieur de l'enfant, en écho à ce que lui, appelait le droit de l'enfant au respect.

La pensée de Janusz Korczak reste bien vivante aujourd'hui et sa réflexion sur la place accordée à l'enfant dans notre société continue à être source de débats. Si beaucoup reste à faire pour préserver les enfants, où qu'ils naissent, des effets de la guerre, de la pauvreté, de la maltraitance familiale ou institutionnelle et de tous les autres facteurs de souffrance, plus personne aujourd'hui ne peut nier le fait que l'enfant est un sujet de droit.<sup>4</sup>

Avec les progrès de la psychologie et de la psychopathologie du développement, ainsi que ceux de la pédopsychiatrie, on sait mieux aujourd'hui qu'il y a 50 ou 100 ans ce qui est bon pour le développement et pour la croissance psychique d'un enfant. Pourtant la mise en œuvre de ces connaissances demeure difficile et jamais assurée. Ceci est très douloureux et source d'impatience.

Qu'est-ce qui résiste ?

C'est une question que Michel Soulé avait déjà utilement posée en son temps. Bien sûr il peut y avoir, selon les lieux et les époques, des obstacles financiers,

---

<sup>4</sup> Pour ceux qui veulent en savoir plus :

Lire le beau texte publié par Fabienne-Agnès Lévine dans la revue « Les pros de la petite enfance » à l'occasion du 34<sup>e</sup> anniversaire de la Cide

Voir sur YouTube une formidable Conférence de Philippe Meirieu organisée par François Ansermet à la Maison des enfants et des adolescents de Genève le 25 avril

administratifs, politiques voire culturels mais sans doute cela ne suffit-il pas à rendre compte de ce décalage. Si tous ces obstacles n'existaient pas, peut-on être sûrs que les enfants seraient automatiquement bien traités ? Cela n'est pas certain car l'enfant est aussi, partout et toujours, un objet d'ambivalence pour les adultes.

---

## LE DROIT DES ENFANTS À ÊTRE ÉLEVÉS PAR DES ADULTES ADÉQUATS

---

Cette question est importante car elle concerne aussi bien les parents que les professionnels auxquels l'enfant se trouve parfois confié. Les parents peuvent bien sûr être inadéquats mais, hélas, les professionnels également. Entre le fait d'être la victime d'une dysparentalité grave et le fait d'être élevé en institution, le choix est évidemment vite fait. Mais encore faut-il que l'institution soit elle-même bientraitante.

Les travaux de l'Institut Pikler-Lóczy (IPL) de Budapest sont ici riches d'enseignements. Ils ont été relayés en France par Myriam David et Geneviève Appell dans leur livre *Le maternage insolite*, devenu un livre-culte pour tous les professionnels de la petite enfance. Elles ont également diffusé l'approche piklérienne grâce à la fondation en 1984 de l'Association Pikler Lóczy-France dont j'assume la présidence depuis 2007. Les apports du bébé à la psychothérapie et à la pédagogie institutionnelles sont de fait très importants puisqu'une institution ne peut être bien



Myriam David et Geneviève Appell

soignante que si elle est elle-même bien « soignée » (P. Delion) et qu'une institution ne peut être bien traitante que si elle est elle-même bien « traitée ». C'est donc notamment toute la question de la formation des professionnels qui est ici posée et loin d'être aujourd'hui résolue.

Qu'est-ce qui fait par exemple que la formation des professionnels de la petite enfance n'est toujours pas satisfaisante, que leur statut soit si précaire et que l'image des professions de la petite enfance soit si peu valorisée? Ceci, alors même que l'on sait désormais – preuves neuroscientifiques à l'appui – que tout ne se joue pas dans les trois premières années de la vie, mais que tout ce qui se passe de 0 à 3 ans a un impact durable sur le développement de la personne, c'est-à-dire des effets à court mais aussi à moyen et à long terme via des processus épigénétiques dont l'étude est en plein essor.

Par ailleurs, il n'y a pas que les professions de la petite enfance qui se trouvent malmenées. Depuis 2024, l'ICE assure une formation auprès des éducateurs de rue; la plupart ne sont pas diplômés alors même qu'ils ont à prendre en charge des situations extrêmement complexes et à haut risque! Cela montre à quel point la protection de l'enfant est un secteur en grande difficulté avec un profond mal-être et un vécu de mépris, qui n'est pas et ne peut pas être à la hauteur des enjeux cliniques et sociétaux considérables auxquels elle a à faire face. L'éthique d'une société devrait pourtant faire en sorte que les enfants puissent être élevés par des adultes adéquats, parents et professionnels. La qualité du soutien à la parentalité et la qualité du travail des équipes professionnelles sont donc théoriquement des objectifs absolument prioritaires.

Alors où sont les entraves à la réalisation de ces objectifs? La difficulté provient de l'ambivalence généralisée mais inconsciente des adultes à l'égard de leur propre enfance et donc à l'égard de l'enfance en général. La solution n'est certes pas de mettre le monde entier en analyse mais de réfléchir à cette question très tôt dans la vie et notamment à l'adolescence. Des bébés qu'ils furent, aux bébés qu'ils auront peut-être un jour, les adolescents sont en effet très sensibles au fonctionnement psychique des tout-petits. Il semble qu'il y ait là une occasion à saisir car les aider à s'intéresser à une forme de vie psychique différente de la leur est aussi, peut-être, un moyen intéressant de prévention à terme de la violence.

---

## LA QUESTION DE LA MALTRAITANCE

---

En 1972, la loi d'Elliott Jaques<sup>5</sup> avait déjà attiré l'attention sur le fait que toute institution court toujours le risque de finir par s'organiser et par fonctionner à l'image de l'objet de sa tâche primaire (éduquer, soigner, produire ou gouverner). À ce titre, on sait bien que la dépression déprime, que l'autisme autistise et que la maltraitance peut rendre maltraitant... pour s'en tenir à ces quelques exemples bien connus. Il faut donc tenir compte de l'impact du bébé sur le fonctionnement des professionnels qui prennent soin de lui.

Le bébé a, en effet, cette capacité particulière de s'attaquer aux liens mêmes dont il a pourtant suscité la création autour de lui. Ceci est probablement dû, en partie, à l'action de ses parties les plus archaïques qui, comme telles, comportent toujours peu ou prou une force d'attaque sur les liens (Bion<sup>6</sup>, 1970). Les interactions avec un tout-petit peuvent en effet être pensées comme espace de récit à double sens<sup>7</sup> même si l'enfant (ou le sujet en général) ignore ce qu'il raconte en-deçà des mots. Chaque fois qu'un adulte s'occupe d'un bébé, il s'institue entre les deux un style interactif éminemment spécifique de cette dyade-là.

Le style interactif de l'adulte est en effet la résultante de son histoire personnelle (ce qu'il est aujourd'hui, le bébé qu'il a lui-même été, la nature des interactions précoces qui ont été, ou qu'il pense avoir été les siennes) et de la rencontre avec cet enfant particulier qui a ses propres caractéristiques interactives, en termes de « modèles internes opérants » (J. Bowlby<sup>8</sup>; I. Bretherton<sup>9</sup>) ou en termes de « d'accordage affectif » (D.N. Stern<sup>10</sup>) et qui occupe une place particulière dans le monde interne représentationnel de cet adulte-là. Dans le cadre de cette rencontre inédite, chacun va alors « raconter » quelque chose à l'autre. L'adulte raconte, à sa manière, au bébé, le bébé qu'il a lui-même été, cru être ou redouté d'être tandis que le bébé « raconte », à sa manière, à l'adulte, l'histoire de ses premières rencontres interactives ou interrelationnelles.

Autrement dit encore :

- d'une part, l'adulte essaie de faire fonctionner le bébé à l'image de ses propres représentations d'enfance en induisant chez lui des mouvements identificatoires ou contre-identificatoires par le biais de micro-séquences interactives qui parlent, en fait, de sa vision du monde (le masculin, le féminin, le maternel, le paternel...)
- d'autre part, le bébé - et il s'agit peut-être là pour lui d'une certaine aptitude au transfert (B. Cramer et F. Palacio-Espasa<sup>11</sup>; S. Lebovici<sup>12</sup>) - tente de faire fonctionner l'adulte selon le modèle de ses premières images interactives. Tout se passe comme s'il cherchait à faire fonctionner les nouveaux adultes qui prennent soin de lui à l'image des adultes qui l'ont précédemment maltraité, ce qui s'inscrit dans une compulsion masochiste de répétition qui fait figure d'attachement au négatif.

---

6 Psychiatre et psychanalyste britannique

7 B. Golse, Interactions précoces comme espace de récit, 133-142, In : « Raconter avec Jacques Hochmann » (ouvrage collectif), Les éditions GREUPP, « Monographie », Paris, 2002

8 J. Bowlby, Attachement et perte (3 volumes), P.U.F., Coll. « Le fil rouge », Paris, 1978 et 1984 (1<sup>re</sup> éd.)

9 I. Bretherton, Communication patterns – Internal working models and the intergenerational transmission of attachment relationships, *Infant Mental Health Journal*, 1990, 11, 3, 237-252

10 D.N. Stern, Le monde interpersonnel du nourrisson – Une perspective psychanalytique et développementale, P.U.F., Coll. « Le fil rouge », Paris, 1989 (1<sup>re</sup> éd.)

11 B. Cramer et F. Palacio-Espasa, Les bébés font-ils un transfert? Réponse à Serge Lebovici, *La Psychiatrie de l'enfant*, 1994, XXXVII, 2, 429-441

12 S. Lebovici, La pratique des psychothérapies mères-bébés par Bertrand Cramer et Francisco Palacio-Espasa, *La Psychiatrie de l'enfant*, 1994, XXXVII, 2, 415-427

# 1 adulte sur 10 serait attiré sexuellement par les enfants et 1 sur 2 passerait aux actes!

On voit donc comment des enfants maltraités peuvent hélas rendre maltraitants des familles ou des foyers d'accueil... Il s'agit d'une sorte d'accrochage au négatif dans la mesure où l'angoisse de l'inconnu étant l'une des angoisses humaines les plus intenses (G. Rosolato<sup>13</sup>), l'enfant s'agrippe au connu douloureux plutôt que de tenter l'expérience d'un inconnu prometteur. Pour éviter que les soignants se laissent happer par cette dynamique dangereuse, encore faut-il qu'ils aient des espaces d'élaboration suffisants (supervisions, groupe d'analyse des pratiques ou groupes d'accompagnement). Tel n'est hélas pas toujours le cas. Sans compter que, dès que survient une pénurie de moyens ou une politique de réduction des coûts, ce sont précisément ces espaces d'élaboration qui sont les premiers supprimés alors même qu'ils ne sont en rien un luxe mais au contraire la condition même d'un soin de qualité.

---

## LA PÉDOPHILIE

---

On en parle souvent comme d'une monstruosité ou d'une perversion particulière. La question est en réalité sans doute plus complexe. Lors du Prix Media 2025 organisé par l'Association Enfance Majuscule, un documentaire d'ARTE consacré à la cybercriminalité, « Pédocriminels, la traque », dont la répression s'avère extrêmement difficile, a été primé.

On y apprend quelque chose de stupéfiant et qui nous dérange : 1 adulte sur 10 serait attiré sexuellement par les enfants et 1 sur 2 passerait aux actes ! Si ces chiffres – probablement exacts - devaient être confirmés, on ne serait plus là devant une monstruosité exceptionnelle mais devant un problème anthropologique de fond, face auquel nos concepts actuels ne suffisent pas. À l'appui de cette remarque, il existe un (ou des) site(s) de vente en ligne et même des tentatives d'introduction sur le marché concret, de poupées gonflables sexuelles à morphologie d'enfant... La demande est donc plus forte que ce que l'on pourrait supposer ! Le concept psychanalytique de perversion n'est probablement pas adapté à une telle situation et l'on peut se demander s'il n'existe pas une pulsion pédophile « naturelle » ou généralisée ?

« [...] N'ayant pas  
été enregistrés à la  
naissance - parce que  
c'était trop compliqué,  
trop cher, parce qu'ils  
étaient loin de tout ou  
pris dans des conflits de  
frontières ou d'ethnies -  
ces "enfants fantômes"  
n'ont aucun avenir et  
sont la proie des trafics  
et des abus les plus  
sordides. » Robert Badinter

En réalité, la question concrète fondamentale est de comprendre plus finement ce qui fait que sur les 10 % d'adultes sexuellement attirés par les enfants, un adulte sur deux n'agit pas son fantasme. Répression, refoulement, sublimation, inhibition...

Par où passent ces mécanismes protecteurs manifestement non entièrement efficaces et quels sont les rôles de l'éducation et de la socialisation au sens habituel du terme? Peut-on véritablement tabler sur celles-ci? Apparemment non, mais où se situent les ratés? Une faiblesse du surmoi, une porosité entre l'idée et sa mise en acte...

Force est alors de considérer que si la fréquence d'un adulte sur dix attiré sexuellement par les enfants vaut aussi chez les soignants, les enseignants, les policiers, les juristes et les politiques, on comprend que la répression ne puisse être que fort partielle du fait de l'existence chez ces intervenants de mécanismes de défense tels que le déni, la minimisation, voire l'évitement du sujet. L'hypothèse est gênante mais elle ne peut plus aujourd'hui, me semble-t-il, être passée sous silence étant entendu que d'importants intérêts financiers sont également en jeu dans ce domaine de la cyberpédophilie.

---

## LA QUESTION PARTICULIÈRE DES ENFANTS-FANTÔMES

---

En 2017, Robert Badinter a préfacé un livre extrêmement important intitulé *Enfants fantômes* - *Enfants sans identité - Exister sans être, être sans exister* paru chez L'Harmattan dans la collection « Archipels ». Ce livre rassemble les travaux de collégiens et de lycéens de l'académie de Caen sur le thème des enfants sans identité, des « enfants fantômes » dont l'existence peut être dramatique pour cette seule raison. Selon un rapport de l'Unicef, 150 millions d'enfants de moins de cinq ans vivent encore sans document d'identité ni existence légale aux yeux de la loi. Une situation susceptible de les priver de certains droits fondamentaux.

*« Ils sont des centaines de millions de par le monde - en Afrique, en Asie, mais aussi en Europe. Privés d'un des droits de l'homme les plus fondamentaux, celui d'avoir une identité reconnue, ils n'existent tout simplement pas pour les administrations de leurs pays. N'ayant pas été enregistrés à la naissance - parce que c'était trop compliqué, trop cher, parce qu'ils étaient loin de tout ou pris dans des conflits de frontières ou d'ethnies - ces "enfants fantômes" n'ont aucun avenir et sont la proie des trafics et des abus les plus sordides ».*

Pour Robert Badinter, ces enfants-fantômes constituent l'un des plus graves problèmes qui se pose et va se poser dans les décennies à venir pour notre humanité. On connaît la phrase célèbre: « Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ». Se sentir être ne dépend peut-être que de soi mais se sentir exister - soit savoir qui l'on est - dépend de la nomination par autrui et de l'inscription de cette nomination dans la mémoire collective, via un état civil ou non. D'où l'importance de cette question grave des enfants-fantômes dont les effets risquent de se faire sentir à distance en tant que véritable désastre transgénérationnel!

Les causes sont bien connues. Elles tiennent à des enjeux financiers considérables et à une collusion entre de honteuses manœuvres politiques et mafieuses. Autrement dit, on voit bien pourquoi on n'y arrive pas... mais qu'est-ce que l'on peut faire? Notre thématique est portée là à son acmé. 🗿